

**POLITIQUE D'ACCUEIL DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS :**  
**LA COUR DES COMPTES CONFIRME LES CRAINTES ET OBJECTIONS DES ASSOCIATIONS.**

La Cour des Comptes a adressé un rapport au Premier ministre sur la politique d'accueil des Mineurs Non Accompagnés. L'action de l'État et des départements sont critiqués : l'égalité de l'accès aux droits n'est pas garantie et la Protection de l'Enfance n'est pas assurée selon les lois de notre pays et les textes internationaux. Ainsi sont crédibilisés les propos, et les revendications des O.N.G. depuis 4 ans.

Le Collectif Loire "*Pour que Personne ne dorme à la rue*" participe aux États Généraux des Migrations, et agit avec plusieurs associations auprès des MNA pour les soutenir dans le département.

Nous pouvons, localement, confirmer ou ajouter au rapport de la Cour des Comptes que :

- que les MNA sont poussés sur les routes de l'exil par des raisons géopolitiques.
- que certains Départements cherchent à éviter d'avoir à accueillir des jeunes.
- que dans la Loire, certaines évaluations sont réalisées sans interprète, rapidement, avec une procédure inquisitoire non respectueuse de l'écoute des jeunes arrivants, ce qui conduit à remettre à la rue des jeunes (y compris des jeunes filles de moins de 15 ans...), les exposant à toutes les formes de violence. Que des questions se posent quant aux solutions choisies dans l'avenir pour héberger les jeunes qui arrivent, dans l'attente de leur évaluation,
  - que les recours nécessaires devant le tribunal pour enfants sont jugés avec des délais fort longs.

Avec les EGM, on ne peut que dénoncer l'hypocrisie de la réponse du Premier Ministre à la Cour des Comptes : il propose des expertises et des études de faisabilité complémentaires. Et contrairement aux textes réglementaires, il suggère aux Conseils départementaux, de faire des évaluations sans le respect des protocoles officiels.

Ce dont la France a besoin c'est de générosité, d'accueil, de structures d'hébergement, de restauration et d'éducation. Pas de discours et d'études supplémentaires ne visant qu'à retarder la mise en œuvre de la solidarité.

**C'est pourquoi nous demandons :**

- *que les mineurs bénéficient d'une évaluation bienveillante de leur situation, et d'une présomption de bonne foi,*
- *que le recours à des techniques soi-disant scientifiques comme l'expertise osseuse, dont la fiabilité est contestée, soit interdit,*
- *que l'utilisation des fichiers d'empreintes Visabio, qui ne permettent pas de conclure à la majorité du jeune, soit suspendue,*
- *que les mineurs engagés dans un parcours de formation initiale ou d'apprentissage, quel que soit la durée de la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, bénéficient d'un titre de séjour au moment de leur majorité.*

**NOUS AFFIRMONS que les migrations ne sont pas un problème : au contraire, elles sont une chance pour la société française qui s'est toujours construite par apports migratoires.**

**Quand on accueille bien, cela se passe bien !**

La détermination de Stéphane, boulanger à Besançon, pour défendre et obtenir la régularisation du jeune apprenti Laye est un exemple remarquable de cette conviction ; beaucoup d'autres dossiers sont en cours et doivent pouvoir connaître la même issue.

*Nous demandons aux représentants de l'Etat, de la Justice et du Conseil Départemental de la Loire d'ouvrir sans délai une concertation autour des conditions d'accueil et d'intégration des Mineurs Non Accompagnés dans notre Département.*